



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché relatif à

FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE PELLETEUSE

Responsable du suivi des prestations pour la Commune : Nom : Eric BOUDET Tel : 04.66.01.68.76 E-mail : secretariatst@wanadoo.fr	Nature du marché : Fourniture
	Date limite de remise des offres : le 27 mai 2011 à 12h
	Nombre de pages : 9

ENTRE

La Commune de Bellegarde

Place Charles de Gaulle
30 127 Bellegarde

N° SIRET : 213 000 342 000 13

Code APE : 8411Z

Téléphone : 04 66 01 11 16

Fax : 04 66 01 61 64

Représentée par son maire, dûment habilité par délégation n°09-027 du 25 mars 2009,

D'une part,

ET

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Code APE :

Téléphone :

Fax :

Représentée par

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

I/ Définition du marché

1 – Dispositions générales

Procédure de passation : marché passé selon la *procédure adaptée* (art 28 et 40 du Code des marchés publics - décret n° 2006-975 du 1er août 2006)

Le présent marché est soumis aux dispositions des titres IV, V et VI du Code des marchés publics.

2 – Objet du marché

Le présent marché est relatif à la fourniture d'une chargeuse pelleteuse neuve dans le cadre du renouvellement pour l'année 2011 du matériel de la commune de Bellegarde.

3 – Forme du marché

Marché ordinaire.

II/ Clauses administratives particulières

1 – Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents ci-dessous énumérés par ordre de priorité :

Les pièces particulières :

✧ Le présent CCP valant acte d'engagement dont l'exemplaire original, conservé par la Commune, fera seul foi ;

✧ Le devis du contractant.

Les pièces générales :

✧ Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de fournitures et de services, approuvé par décret 27 mai 1977.

✧ Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux marchés de fournitures et de services.

Les candidats déclarent connaître parfaitement ces documents bien qu'ils ne soient pas joints matériellement au marché. Le titulaire du marché ne pourra donc pas invoquer leur ignorance pour se soustraire aux obligations qui y sont contenus.

2 - Durée du marché et délai d'exécution

Le véhicule sera livré dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de notification du marché.

3 - Prix du marché

Le montant du marché est de€ HT soit.....€ TTC.

Les prix du marché sont fermes, définitifs, globaux et forfaitaires.

4 – Contrôle

A tout moment, le maître d'ouvrage pourra vérifier, par tout moyen, le respect des dispositions du présent marché.

5 - Modification du marché

Le marché ne pourra être modifié que par voie d'avenant.

6 – Conditions de réception

Les conditions de réception sont déterminées dans le CCAG de fournitures et de services en vigueur à la date de notification.

7 – Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

8 – Avance forfaitaire et acompte

Il n'est pas prévu de versement à titre d'avance.

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes (article 91 CMP).

9 – Règlement / Facturation

Le financement du marché est inscrit au budget principal, imputation 810/2182/0136.

Les factures sont établies en deux exemplaires au nom de la Commune de Bellegarde. Elles comportent les éléments suivants :

- ✧ Identification du titulaire, son N° SIRET
- ✧ Sa domiciliation bancaire
- ✧ La date de la facture
- ✧ Référence du marché
- ✧ Description des prestations concernées et leur prix HT et TTC
- ✧ Le montant total en € HT et TTC avec indication de la TVA

Les factures sont établies par l'entreprise après service fait.

Elles seront réglées après certification du service fait. Cette vérification sera effectuée par le responsable du suivi des prestations ci-dessus référencé, sous couvert de l' élu référent.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le comptable assignataire chargé des paiements est :

**Monsieur le Trésorier Principal
Avenue de la croix blanche
30 300 BEUCAIRE**

Le délai global de paiement, à compter de la date de réception de la facture, est de 30 jours. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit au bénéficiaire d'intérêts moratoires dont le taux applicable est le taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept points.

10 - Cession ou nantissement

Les créances nées ou à naître concernant le présent marché peuvent être cédées ou nanties conformément aux dispositions des articles 106 à 110 du Code des marchés publics. En cas de sous-traitance, le présent marché ne peut être nanti qu'à hauteur des prestations exécutées par le titulaire.

La personne habilitée à fournir les renseignements mentionnés à l'article 109 du Code des marchés publics est le représentant habilité du pouvoir adjudicateur.

11 – Sous-traitance

Conformément aux articles 112 et suivants du Code des marchés publics, le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation de son sous-traitant et de l'agrément des conditions de paiement.

En outre, les personnes physiques appelées à intervenir dans ce cadre devront présenter des garanties de compétences professionnelles au moins équivalentes, pour les tâches à effectuer, à celles du titulaire du marché.

A défaut, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra récuser le sous-traitant proposé.

12 - Pénalités et litiges

En cas de retard dans la livraison des prestations, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable **une pénalité de 100 € TTC par jour de retard.**

En cas de litige, il pourra être fait appel au comité consultatif de règlement amiable, conformément aux articles 127 et 128 du code des marchés publics.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

1) Toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou hiérarchique qui interrompt le délai de recours contentieux lorsqu'il est formé avant l'expiration de ce délai.

2) Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication d'une décision contestée : un recours en excès de pouvoir peut être exercé et être éventuellement assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans le même délai.

3) Jusqu'à la signature du marché : le référé précontractuel (art. L551-1 du code de justice administrative).

4) En cas d'urgence, le référé liberté et le référé conservatoire (art L521-2 et L521-3 du code de justice administrative)

5) Un recours de plein contentieux pourra être exercé par le titulaire après notification du marché.

13 - Résiliation du marché

Le présent marché peut être résilié dans les conditions qui sont fixées au chapitre V du CCAG.

III/ Clauses techniques particulières

1. Caractéristiques techniques exigées.

La solution de base concerne la fourniture d'une chargeuse pelleuse. Ce matériel neuf sera équipé selon le descriptif ci-après.

La commune procédera à la vérification, à l'essai et à la réception du matériel. Le fournisseur procédera à la formation du personnel de la commune.

Les fournisseurs répondant à la consultation sont invités à présenter en démonstration une chargeuse pelleuse strictement identique à celle contenue dans l'offre.

Chargeuse pelleuse

Ce matériel devra répondre à la réglementation en vigueur en terme de sécurité du travail :

- Le matériel sera équipé du système anti-tangage.
- La puissance motrice sera au moins de 90 CH normes DIN turbo.
- La direction sera assistée hydrauliquement.

- 4 roues motrices.
- Godet du type multifonctions 4 en 1 d'au moins 1000 litres avec dents.
- Balancier extensible.
- Pelle rétro dotée d'un système d'attache rapide des godets et d'un crochet de levage.
- Quatre godets rétro 300 mm, 400 mm, 600 mm, curage de 1500 mm.
- Clapets de sécurité sur la pelle rétro et stabilisateurs.
- Déplacement hydraulique latéral de la pelle.
- Stabilisation équipée de patins caoutchouc pour protection des voiries.
- Gyrophare.
- Boîte de vitesse mécanique.
- Blocage du différentiel essieu arrière.
- Freins assistés.
- Retour automatique du godet chargeur au niveau du sol.
- Commande de verrouillage de la pelle pour le transport.
- Garde boue roue avant.
- Alarme de recul.

Cabine

- La cabine sera conforme aux normes en vigueur insonorisation normes CE.
- Equipée de phares de travail avant, arrière et latéral.
- Equipement radio.
- Système de climatisation performant.
- Siège réglable pneumatique, doté d'un support lombaire ainsi que de commandes positionnées de façon ergonomique.
- Colonne de direction réglable.

Le matériel sera livré au parc des services techniques Commune de Bellegarde.

Délai de livraison : à préciser impérativement.

Garantie : à préciser impérativement.

Tous frais de mise en route compris (carte grise ; essence ; immatriculation).

Les candidats devront par ailleurs détailler :

- a) la fiche technique du matériel
- b) les frais de livraison et de mise en service (inclus).

2. Variantes.

Aucune variante n'est acceptée.

IV/ Dérogations aux pièces générales

L'article 12 « Pénalités de retard » déroge à l'article 44 du CCAG applicable aux marchés publics de fournitures et de services.

V/ Règles de la consultation

1 - Publicité.

Du 13/05/2011 au 27/06/2011, aux services techniques, en Mairie et sur le site internet de la Commune.

2 - Durée de validité des offres

Cette durée est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3 - Analyse des candidatures

L'admission des candidatures repose sur :

- La présentation d'un formulaire **DC1** (ancien DC 4 - lettre de candidature) dûment complété et signé.
- La fourniture d'une déclaration sur l'honneur de ne pas tomber sous le coup des interdictions de concourir visées par les articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics, ou à défaut la production d'un formulaire **DC2** (ancien DC5 - déclaration du candidat) dûment renseigné.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché sera résilié aux torts du titulaire.

A l'issue de la sélection des offres, le titulaire pressenti pour assurer les prestations objet du marché doit produire les déclarations fiscales et sociales, ou à défaut une copie certifiée conforme du **DC7**, ainsi qu'un **DC6**.

Les candidats sont invités à inclure ces documents (DC7 et DC6) dans leur dossier de candidature. Toutefois, leur absence au stade de l'ouverture des plis ne sera pas motif de rejet de leur candidature.

Les formulaires DC1, DC2, DC6 et DC7 sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de Bercy Colloc, à l'adresse suivante :

http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html

4 - Groupement de candidats

Les éventuels groupements sont constitués selon les dispositions de l'article 51 du code des marchés publics.

En cas de groupement, le marché serait attribué à un groupement conjoint.

Les candidats ne peuvent pas présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements.

5 – Analyse des offres

a) Contenu de l'offre :

La proposition des candidats doit comprendre :

- Le présent document (CCP valant AE) dûment complété, daté et signé, dont l'exemplaire original, conservé par la Commune, fait seul foi ;
- une liste de toutes les spécifications techniques et équipements du matériel ;

Si le candidat présente une offre incomplète ou modifie une des pièces du marché, l'offre sera éliminée comme offre irrégulière.

b) Classement des offres

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres en fonction des critères de sélections des offres et de leurs pondérations.

Une phase de négociation pourra être engagée avec tous les candidats ayant présenté une offre. A l'issue de cette phase un deuxième classement sera effectué.

Le critère de sélection est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- la valeur technique du matériel selon ses caractéristiques et ses équipements (pondération de 50%),
- le prix de la prestation (pondération de 40 %),
- le délai de livraison du matériel (pondération de 10 %).

La note (sur 10) attribuée au candidat concernant le prix des prestations sera déterminée par le mode de calcul suivant : prix du moins disant/prix du candidat à juger x 10.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec la ou les candidats ayant présenté la ou les offres économiquement les plus avantageuses.

Toutefois, il se réserve aussi le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

6 - Date limite et modalités de remise des offres :

Les propositions devront être adressées avant le 27/05/2011 à 12h au plus tard, par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité, notamment par voie postale (en recommandé avec A/R) ou dépôt des offres directement en Mairie, auprès de Mademoiselle DELHOUME Fanny, responsable des marchés publics, contre récépissé.

Sous un pli portant impérativement les mentions suivantes:

**« NE PAS OUVRIR
Candidature et offre pour fourniture d'une chargeuse pelleteuse»**

Fait à.....le.....

Mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Cachet et signature de l'entreprise*

***parapher toutes les pages précédentes**

VI/ Visa

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement

A Bellegarde, le

**Le Maire,
Juan Martinez**

VII/ Notification

Reçu, à titre de notification, une copie du présent marché

Fait à _____ le _____
(Signature du Titulaire – Cachet de l'Entreprise)